

DEVIS N°20001131

V/Correspondant : François FRANCOIS
(mail : f.francois@electrosoult.fr)

Monsieur DE CARVALHO
140 RUE DE CRIMEE
75019 PARIS

Adresse travaux :
140 RUE DE CRIMEE
75019 PARIS

PARIS, le 16 novembre 2020

Objet : TABLEAU ELECTRIQUE - PRISE DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE

Nature des travaux		Qté	U	P.U.	Montant H.T.
1	Nous vous remercions de votre consultation et nous vous proposons notre meilleure offre pour la prestation suivante :	1,00			
1	<u>Tableau électrique:</u>	<u>1,00</u>			
	Mise en sécurité du tableau électrique.				
	Fourniture et pose d'un disjoncteur abonné , platine disjoncteur et porte blanche.				
	Fourniture et pose d'un tableau 1 rang et porte blanche.				
	Fourniture et pose de 2 interrupteurs différentiels.				
	Fourniture et pose de disjoncteurs en remplacement des portes-fusibles.				
1.1	PLATINE SUPPORT DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT	1,00	U	32,26	32,26
1.2	DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT 15/45A 500MA SELECTIF	1,00	U	180,58	180,58
1.3	PORTE OPAQUE POUR BLOC DE COMMAND	1,00	U	39,32	39,32
1.4	COFFRET GAMMA 13, 1 RANGEE, 13 M	1,00	U	39,43	39,43
1.5	PORTE OPAQUE GAMMA 13 PR GD113A	1,00	U	28,33	28,33
1.6	INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL 2P 63A 30MA TYPE AC	1,00	U	155,91	155,91
1.7	INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL 2P 63A 30MA TYPE A	1,00	U	186,93	186,93
1.8	DISJONCTEUR 1P+N 3KA C-2A 1M	1,00	U	32,54	32,54
1.9	DISJONCTEUR 1P+N 3KA C-10A 1M	5,00	U	21,07	105,35
1.10	DISJONCTEUR 1P+N 3KA C-16A 1M	6,00	U	22,00	132,00
1.11	DISJONCTEUR 1P+N 3KA C-20A 1M	4,00	U	21,07	84,28
1.12	DISJONCTEUR 1P+N 3KA C-32A 1M	1,00	U	25,01	25,01
1.13	PEIGNE DE CÂBLAGE	4,00	U	7,40	29,60
1.14	MO POSE	1,00	F	400,00	400,00
1.15	DÉPLACEMENT	1,00	H	50,00	50,00
TOTAL H.T. 1					1 521,54

Nature des travaux	Qté	U	P.U.	Montant H.T.
2 <u>Prise de recharge véhicule électrique:</u>	<u>1,00</u>			
Installation d'une prise de recharge pour véhicule depuis votre logement jusqu'a votre place de parking (N°11).				
Passage du câble dans la gaine technique à coté de la colonne de terre , en circulation des caves et parking sous tube IRO.				
2.1 KIT WITTY IP55 3KW 2P+T M2 + DISJONCTEUR DIFFÉRENTIEL	1,00	U	202,50	202,50
2.2 CÂBLE 3G2.5²	80,00	M	2,56	204,80
2.3 TUBE IRO Ø20	80,00	M	1,80	144,00
2.4 PETITES FOURNITURES	1,00	E	100,00	100,00
2.5 MO POSE	1,00	F	1 200,00	1 200,00
TOTAL H.T. 2				1 851,30

Total H.T. en €	3 372,84
Total T.V.A. 10,00 %	337,28
Total T.T.C. en €	3 710,12

VALIDITÉ DE L'OFFRE : 3 mois

CONDITIONS DE RÈGLEMENT:

40% à la commande, 40% en cours de travaux et le solde à réception de la facture en fin de travaux

Si acceptation de ce devis pour travaux, merci de nous retourner ce dernier daté et signé ainsi que l'attestation de TVA à 10% jointe.

DIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES



13948*03



1301-SD
(01-2014)
@ Internet-DGFIP

ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT
Je soussigné(e) :
Nom : Prénom :
Adresse : Commune : Code postal :

② NATURE DES LOCAUX
J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :
 maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel
 autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) :

Les travaux sont réalisés dans :
 un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : Commune : Code postal :

dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX
J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :
 n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
 n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)
NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.
 n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
 ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
 J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.
 J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé. TVA au taux de :
- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à, le

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.
² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.

